

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 650

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 9 TER B

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. – Le second alinéa de l'article L. 321-6 du code de la sécurité intérieure est supprimé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.

Cet amendement reprend une modification élaborée par la commission mixte paritaire (CMP).